



Image + Son: taxes

- Tout utilisation de document iconographique doit être indiqué par une **cote du document**: „Schweizerisches Sozialarchiv / cote“. Quand une cote du document est manquante, les archives sociales se réservent le droit de facturer les taxes supplémentaires.
- La redevance se compose :
 - d'une taxe de base par commande et
 - de frais de traitement par document iconographique.
- La **taxe de base par commande est d'un montant de CHF 20.00** et comprend:
 - la production de scans (300dpi/A4/TIFF)
 - la gravure sur CD
 - l'envoi par la poste ou par courrier électronique (File-Transfer)Lors de l'expédition à l'étranger, des frais d'exploitation et d'expédition sont facturés.
- Lorsque les documents sont utilisés à des fins éducatives ou académiques, regardez les tarifs ci-dessous (« Utilisation : Ecoles, hautes écoles, universités »).
- L'acquisition des copies électroniques des films, vidéos ou des documents acoustiques est possible sur demande.

Durée du traitement: 1 à 2 jours de travail

Aperçu des tarifs

Utilisation	Taxe de base	+	Frais de traitement
Expositions Publications matérielles ou électroniques Journaux Télé, films Matériel didactique Publicité	CHF 20.00	+	CHF 10.00 par unité
Ecoles, hautes écoles, universités	CHF 20.00	+	De 1 à 10 unités: gratuit Chaque unité suppl: CHF 2.00